



**PRÉFÈTE
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires du Lot

Cahors, le

Projet d'arrêté préfectoral fixant le plan de chasse départemental pour la campagne 2023/2024 dans le département du Lot

Motivations de la décision

Le plan de chasse de la saison 2023/2024 détermine les nombres minimum et maximum de cervidés à prélever dans le département et, pour le chevreuil et le cerf, par unités de gestion.

Il prend en compte les orientations du schéma départemental de gestion cynégétique approuvé le 12 mars 2019 et vise à assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Il a été soumis à la participation du public, en application de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement entre le 3 et le 24 avril 2023 inclus.

Il a été présenté pour avis à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) en réunion plénière du 20 avril 2023.

Une synthèse des observations du public a été élaborée et mise en ligne sur le site web de l'Etat dans le Lot (<http://www.lot.gouv.fr>).

Aucune observation n'ayant été formulée, ni par le public, ni par la CDCFS, l'arrêté a été adopté sans être modifié par rapport à la version présentée en CDCFS.

La préfète du Lot

Mireille Larède